



Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du Jeudi 17 janvier 2019 Espace Dickens - Lausanne

60 personnes sont présentes.

La séance commence à 19h30. Alberto Mocchi, président des Verts vaudois, ouvre la séance.

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'AG ordinaire du 24 mai 2018

PV : pourquoi ne noter que les absent-e-s et pas les présent-e-s ? Demande que les présent-e-s le soient ou alors personne car sinon les absent-e-s ont une aura et non les autres.

L'ordre du jour et le PV sont adoptés avec remerciements à son auteure.

Point 2

Nomination des scrutateurs

Oleg Gafner et Céline Ehrwein sont nommé-e-s.

Point 3

Papier de position des Verts vaudois sur la biodiversité

Le but d'un tel papier est d'arrêter la position des Verts vaudois sur un sujet mais surtout ensuite de l'appliquer donc la soirée se terminera par la présentation de pistes d'action définies par le groupe. L'idée a été lancée, à l'origine, lors d'une autre assemblée générale ordinaire en ces lieux il y a moins d'1 an. Remerciements aux membres du groupe de travail qui ont planché sur ce papier : alexandra Gerber, Saskia von Fliedner, Séverine Evéquo, Marie-Thérèse Sangra, Christian Anglada, Geneviève Pasche, Pierre Hunkeler, Stanislas Gouhier, Pierre Hunkeler, Michel Bongard, Murielle Kathari Lauritzen, Valentine Python, avec des inputs d'Adèle Thorens Goumaz.

Alexandra Gerber a dirigé le groupe de travail sur le sujet et présente le travail. De nombreuses études montrent la nécessité d'agir dans le domaine mais tout ou presque reste à faire. Les Verts doivent être à l'avant-garde. Adèle Thorens a eu le mérite d'initier la stratégie de biodiversité suisse au plan fédéral. Le plan d'action est très faible malheureusement et doit donc être renforcé. Notamment au plan cantonal. L'objectif était de garder le papier de position court pour qu'il soit lu. Des références sont faites au Plan biodiversité et des travaux faits par le WWF, ProNatura, Birdlife, etc. ce qui complète le travail. Le papier veut faire de la biodiversité une priorité d'action des Verts mais il devra encore être concrétisé et mis en œuvre. Le groupe a déjà commencé à réfléchir à des actions, quelques-unes seront présentées en fin de soirée. C'est le début de la réflexion donc toute proposition est la bienvenue et toute nouvelle personne qui souhaiterait rejoindre le groupe pour définir ces actions concrètes peut encore le faire avec plaisir.

Formation pour les membres : samedi 4 mai de 14h à 18h → chacun-e peut s'inscrire auprès de France !

Possible de mettre en œuvre dès aujourd'hui les objectifs biodiversité en ayant le réflexe d'ajouter dès qu'un plan, programme, projet est discuté au plan communal ou cantonal de se demander qu'est-ce qu'on peut faire pour la biodiversité ? Cela doit devenir un réflexe pour nous toutes et tous !

DEBAT D'ENTREE EN MATIERE

-Plusieurs choses semblent manquer dans ce très bon papier : d'abord, le problème de l'extinction massive et de l'effondrement de la biodiversité. Nous commençons peut-être la 6^{ème} extinction massive des espèces vivantes. La différence ici c'est que cette dernière serait causée par des activités humaines et non des causes naturelles. Il faudrait le mentionner quelque part. Autre point qui manque : on ne voit pas très bien avec les causes de la diminution de la biodiversité : une analyse là-dessus manque, certains facteurs pourraient être mis en avant (produits chimiques, plastique, occupation du territoire, etc.). Cela permettrait de mieux articuler le papier. Bilan – causes probables – actions à mettre en œuvre.

-MERCİ BEAUCOUP, très bon papier et travail colossal car énormément de littérature à digérer pour en arriver là. Question : quelle diffusion sera faite de ce papier de position ? C'est une vraie boîte à outils très utile, le relai cantonal est sans doute plus facile mais au plan communal ce sera plus difficile donc comment communiquer ? Beaucoup de conseillères et de conseillers communaux ne semblent pas connaître l'existence du papier précédent sur la croissance donc comment faire mieux ?

Communiqué de presse et papier envoyé aux médias, et à nos membres également. Puis le groupe travaillera sur des propositions concrètes et rédigera des interventions presque « clés en main » pour que cela soit utilisé.

-Papier remarquable car synthétique, diffusable, compréhensible et pas théorique. Pour les causes, certes on pourrait les mentionner mais il y en a tant qu'on risquerait aussi d'en oublier. Là on se concentre sur les mesures à prendre plutôt que de se perdre dans le constat.

➔ Entrée en matière : adoptée à l'unanimité !

AMENDEMENTS

LIGNE	AUTEUR	AMENDEMENT	AVIS GT & BUREAU
7-8	La Côte	<p>MODIFIER :</p> <p>La nature et à travers elle la biodiversité vont mal dans le Canton de Vaud comme dans toute la Suisse. Aujourd'hui, la moitié des habitats et un tiers des espèces sont menacés. Les populations animales et végétales de tout type ont drastiquement chuté en 20 ans à peine. Par exemple, les insectes et avec eux les oiseaux disparaissent.</p>	<p>OK avec 1 ajout et 1 suppression :</p> <p>« Les populations animales et végétales indigènes ont drastiquement chuté en 20 ans à peine. Les insectes et avec eux les oiseaux disparaissent.</p>

D'accord sur le principe mais version légèrement modifiée, pour souligner les espèces INDIGENES notamment.

Pas de discussion

➔ Vote : majorité pour la version GT-Bureau, 4 voix pour la version originale

➔ Amendement modifié adopté

LIGNE	AUTEUR	AMENDEMENT	AVIS GT & BUREAU
16	La Côte	Mettre en premier le troisième paragraphe de l'introduction : « l'espèce humaine ... » .	OK

➔ Amendement accepté.

Nouvel amendement

Ligne 14 : « Les bases légales existent, mais rien ne se fait » modifier en « Les bases légales existent mais les actions entreprises sont insuffisantes » car sinon c'est injuste pour toutes celles et tous ceux qui agissent en la matière (comme les inspecteurs des forêts par ex.).

Formulation alternative : « ... mais les actions entreprises ne sont pas à la hauteur des enjeux »
➔ Martial se rallie.

Formulation 3 : « Les bases légales existent mais leur mise en œuvre reste largement déficiente et les mesures prises sont insuffisantes. »

Contre-amendement : « Les bases légales existent mais leur mise en œuvre reste largement déficiente. » ➔ l'auteur se rallie

- ➔ Vote : large majorité pour l'amendement 1
- ➔ Vote pour l'intégrer au papier

LIGNE	AUTEUR	AMENDEMENT	AVIS GT & BUREAU
25	La Côte	Supprimer la phrase commençant par « Nous ne pouvons pas ... »	Refuser

Pour finir sur priorité absolue et avoir ainsi une recommandation plus forte.

Le GT tient à laisser la phrase.

Contre-amendement : phrase 3 en un, puis 1 puis 2 pour finir ainsi.

- ➔ Vote : approuvé

LIGNE	AUTEUR	AMENDEMENT	AVIS GT & BUREAU
28-29	Adèle Thorens	AJOUTER : « chaque programme, plan ou projet à tous les niveaux doit voir son impact sur la biodiversité évalué et, si impact il y a, dorénavant comprendre un volet « biodiversité »... »	OK mais amendé : « chaque programme, plan ou projet à tous les niveaux et dans tous les secteurs doit comprendre une évaluation de son impact sur la biodiversité et lui consacrer un certain pourcentage du budget et de l'espace, en vue de la renforcer »

Certains projets n'ont de facto pas d'impact sur la biodiversité donc difficile d'exiger cela pour tout donc se poser la question de s'il y a un impact, et si oui, alors proposer quelque chose.

Avis du GT-Bureau : nous voulons aller au-delà de ce qui est fait et que cela devienne un réflexe donc dans l'absolu même si un projet n'impacte pas la biodiversité il y ait quand même un volet en sa faveur donc proposition alternative car objectif partagé. Très peu de programmes n'ont, au final, aucun impact sur la biodiversité (même dans la formation, etc., il est possible de faire quelque chose).

Toute révision du code pénal a-t-elle une influence sur la biodiversité ?

La question n'était pas de renforcer ou de compenser mais parfois cela n'a rien à voir et donc pas sérieux de vouloir mettre de la biodiversité quand il n'y a aucun lien. Souci de cohérence des politiques publiques.

Dans ce cas-là, ne pourrait-on pas ajouter « et, si cela est pertinent, lui consacrer... » dans la proposition du Bureau-GT.

«...et si impact NEGATIF il y a ... » dans l'amendement d'Adèle

Le groupe de travail va bien plus loin puisqu'il pousse à chaque fois à favoriser la biodiversité et cela n'a rien de ridicule donc de garder la formulation initiale.

Deux débats : compenser le négatif ou renforcer la biodiversité et faut-il faire quelque chose pour la biodiversité si on révisé le code pénal. C'est deux choses différentes et nous sommes tous d'accord sur la première.

La biodiversité est une question de survie donc même en ce qui concerne le code pénal il y a un impact.

- ➔ Vote sur « négatif » ou non ajouté à l'amendement d'Adèle : 8 en faveur, large majorité contre
- ➔ Opposition à la version du GT-Bureau : la majorité préfère l'amendement d'Adèle à la version du GT
- ➔ Et Ok pour garder « et en vue de la renforcer » à la fin de l'amendement d'Adèle

LIGNE	AUTEUR	AMENDEMENT	AVIS GT& BUREAU
31	La Côte	MODIFIER : Pour compenser les espaces naturels que nous grignotons pour notre croissance, il faut revitaliser les habitats dégradés, créer de nouveaux biotopes et favoriser l'essor des espèces menacées.	Refuser et laisser la phrase d'origine

Pour remettre la croissance au centre.

Amendement refuser pour sortir de la logique de compensation.

Grignotter : terme trop familier → détruisons

Il vaut mieux dire « Au lieu de détruire les espaces naturels pour notre croissance,... » ; plutôt le mettre à la fin ! → Adopté

LIGNE	AUTEUR	AMENDEMENT	AVIS GT& BUREAU
47	Groupe biodiversité	Il s'agit notamment de réaliser et de protéger mettre en œuvre l'infrastructure écologique, dont les corridors qui permettent le déplacement de la faune et de la des espèces.	OK

Le terme d'infrastructure écologique mériterait d'être ajouté au papier, en plus de l'exemple des corridors.

La mise en œuvre doit apparaître quelque part car le Canton de Vaud est particulièrement mauvais élève, les lois fédérales pourraient être appliquées.

➔ Vote : adopté

LIGNE	AUTEUR	AMENDEMENT	AVIS GT& BUREAU
50	Philippe Beck	« améliorer le réseau cantonal des cours d'eau et des lacs, avec un minimum de 5 km linéaires par année »	Modifier texte ainsi : «améliorer rapidement le réseau cantonal des cours d'eau et des lacs, avec au moins 5 km linéaires de revitalisations par année»

GT-Bureau d'accord : plus clair que la moyenne prévue jusque-là car une moyenne permet de tout repousser jusqu'à la fin.

CHAQUE ANNEE

➔ Vote : amendement GT-Bureau adopté avec « chaque année »

Amendement supplémentaire

Ligne 58 : dézoner en priorité les zone à bâtir

LIGNE	AUTEUR	AMENDEMENT	AVIS GT& BUREAU
60	La Côte	AJOUTER : adapter les règlements communaux afin d'impliquer les propriétaires ou locataires de surfaces vertes dans les stratégies de promotion de la biodiversité	Ok, modifié ainsi : « adapter les règlements communaux afin d'impliquer les propriétaires ou locataires de surfaces vertes et habitants dans les stratégies de promotion de la biodiversité + ajouter 61 : promouvoir et développer la nature en ville...

Lié à la ligne 61 avec un ajout en lien là aussi.

Pourquoi biffer locataire car les exploitants agricoles ne sont pas forcément propriétaires et doivent aussi être associés, donc ajouter « locataire »

Demande d'ajouter « propriétaire » → « les habitants, propriétaires et locataires »...

➔ Vote sur « propriétaires, locataires et habitants » vs La Côte : la version amendée est adoptée

LIGNE	AUTEUR	AMENDEMENT	AVIS GT& BUREAU
69	Mathilde Marendaz	MODIFIER en : • Prohiber l'utilisation de pesticides de synthèse et les perturbateurs endocriniens et encourager les méthodes alternatives de protection de culture en agroécologie comme la lutte biologique, la protection intégrée, les pratiques culturales (rotations de culture) ou la biodynamie.	Non mais modifier l'existant en : «... par un soutien financier aux bonnes pratiques, dont l'agroécologie»

Amendement refusé et de n'ajouté que l'agroécologie car beaucoup de choses dans la proposition faite. La prohibition des pesticides reste un débat à mener et nous espérons bien que nous allons la soutenir avec les deux initiatives en cours mais il y aura un délai de transition et donc il faudra aussi accompagner les agriculteurs à en sortir donc plutôt que de juste interdire ici on les accompagne.

Mettre aussi « abandon » plutôt que « sortie » des pesticides.

➔ Amendement de Mathilde : 1 voix ; contre-proposition : large majorité

Mais du coup on ne parle nulle part des perturbateurs endocriniens et il faudrait que cela apparaisse quelque part.

Très important car gros problèmes d'eau notamment et là c'est cela qui intervient.

➔ Demande de l'ajouter quelque part pour qu'il apparaisse

Ligne 72 , nouvelle puce: Lutter contre la dissémination de perturbateurs endocriniens dans l'air, le sol et l'eau

Soutenu mais les perturbateurs endocriniens sont plus liés aux pharmas qu'à l'agriculture non ? En fait tout autant !

Ajouter au titre du chapitre 3 aussi « un environnement sain »

LIGNE	AUTEUR	AMENDEMENT	AVIS GT & BUREAU
79	Philippe Beck	« encourager activement, par des mesures d'incitation mettre l'accent sur les produits locaux..... »	Alternative : « encourager activement la consommation de produits locaux... »

Acceptation mais reformulation proposée.

➔ Vote : adopté (avec 1 voix pour Philippe Beck)

LIGNE	AUTEUR	AMENDEMENT	AVIS GT & BUREAU
82	La Côte	AJOUTER : De protéger les grands carnivores et les espèces sensibles local comme les tetras lyres et bécasses.	Refus de rentrer dans des espèces spécifiques

Amendement refusé car option prise de se concentrer sur les grands principes sans rentrer dans les espèces particulières car alors certains seraient mentionnés et pas d'autre mais rien ne s'oppose à ce qu'ensuite des actions soient développées spécifiquement pour d'autres espèces.

➔ Vote : position du GT adoptée

LIGNE	AUTEUR	AMENDEMENT	AVIS GT & BUREAU
82	Dorota Retelska	AJOUTER une puce : créer de zones étendues libres de pesticides, pour permettre la survie d'espèces menacées par ceux-ci	Refuser

Dorota a lu une publication qui parlait d'insectes qui disparaissent en Allemagne et ceci même dans des réserves à une cinquantaine de km des champs ce qui veut dire que les insectes sortent et sont intoxiqués dans les champs donc il faut de vastes zones de préservation.

Le GT pense que la Suisse est plutôt petite et si, même avec un périmètre de 50km, cela pose problème mieux vaut travailler pour sortir des pesticides car de grandes zones semblent irréalistes.

➔ Vote : position du GT adoptée (9 voix pour Dorota)

LIGNE	AUTEUR	AMENDEMENT	AVIS GT & BUREAU
Après 82	La Côte	AJOUTER : Interdire la chasse dans les districts francs	Refuser

Dans les districts francs la chasse est déjà interdite, seuls tirs de régulation donc pas la place ici.

Les districts francs sont des zones de non-chasse fixées par la Confédération mais nous avons aussi beaucoup de réserves de faunes et là normalement il n'y a pas de chasse mais ils y sont souvent ouverts néanmoins. Nous avons beaucoup de gibier ce qui est certes sympathique mais pose de gros problèmes, aux forestiers et aux agriculteurs et ce n'est pas forcément une bonne chose. En temps normal, il y aurait moins de soucis si nous avions des grands prédateurs. Mais nous n'en avons pas malheureusement donc quelques tirs restent nécessaires.

➔ Vote : amendement refusé (2 voix pour la Côte)

Amendement supplémentaire

Ligne 84 : « transition sans précédent » : c'est quoi ???

C'est le terme utilisé dans le dernier rapport du GIEC

Sens : le GIEC a relevé que les 1,5 degrés sont déjà perdus presque d'avance donc si on veut encore pouvoir limiter le réchauffement, il faut une transition au niveau de l'entier de notre mode de vie (énergie, consommation, etc.). Modification en profondeur des modes de vie.

Note de bas de page demandée

Définir différemment rendrait plat l'idée alors que le terme du GIEC a plus de poids.

Pourquoi ne pas juste enlever les guillemets ?

Garder les guillemets pour montrer qu'on se réfère à quelqu'un d'autre qui est bien conscient du problème.

➔ Note de bas de page vs enlever les guillemets vs explicitation dans le texte même qui remplace le terme (transition fondamentale)

➔ Vote : large majorité pour 1

LIGNE	AUTEUR	AMENDEMENT	AVIS GT & BUREAU
89	Philippe Beck	Obscure la notion d'énergies renouvelables durables du point de vue de la biodiversité !	Modifier : «Privilégier les énergies renouvelables qui ne portent pas atteinte à la biodiversité »

Ce que le GT voulait dire c'est que les énergies doivent être durables ET ne pas porter atteinte à la biodiversité (car les micro-centrales, par ex., nuisent en ce sens).

Mais quelle énergie renouvelable ne porte pas atteinte à la biodiversité car les panneaux solaires et les éoliennes nuisent aussi donc on doit mettre en balance les impacts causés dans chaque cas et il n'y a pas d'énergie renouvelable qui ne porte pas du tout atteinte à la biodiversité.



« ...qui ne èpporte pas DURABLEMENT atteinte à la biodiversité » ou « ...les plus respectueuses de la biodiversité »

➔ Vote : amendement du GT modifié adopté

LIGNE	AUTEUR	AMENDEMENT	AVIS GT & BUREAU
	Adèle Thorens	AJOUTER : « Les Verts vaudois s'engagent aussi pour la biodiversité au niveau fédéral. Ils sont en particulier à l'origine de la Stratégie Biodiversité Suisse, obtenue suite à l'une de leurs propositions dans le programme de législature en 2008. Cette stratégie doit avoir des suites concrètes sur le terrain. Dans cette perspective, le Plan d'Action Biodiversité doit être renforcé et les moyens financiers nécessaires mis à disposition pour que la Suisse atteigne les objectifs d'Aïchi ainsi que ceux fixés dans la Stratégie Biodiversité Suisse pour 2020. »	Refuser

On oublie le niveau fédéral là pour l'instant dans le papier donc bien de mentionner ce plan. Ce d'autant plus que les objectifs parlent de 2020 et qu'on sait déjà que nous ne les atteindrons pas. Et aucun engagement fort dans les communes et les cantons sans incitations financières de la Confédération ce qui renforce ce plan encore plus.

Où mettre ça ? Pas à la fin comme conclusion en tout cas.

Légitime mais le niveau national est tout de même inclus dans le point 1 : Plan d'action, 2. Aménagement du territoire et 3. Agriculture tous deux du niveau fédéral. A insérer plutôt dans le communiqué de presse, plus sa place.

Citer seulement les objectifs d'Aïchi alors ? Dans l'intro ou ailleurs ?

C'est quoi ces objectifs ? Ca ne va rien dire à personne ? Note debas de page ici aussi pour les définir.

Pourquoi ne pas dire dès l'intro que la Suisse ne va pas respecter ses engagements et mettre en note les objectifs de Aïchi.

Ce papier est pour les élu-e-s donc le but n'est pas de citer tous les engagements et les conventions signées. Ce serait l'objectif d'un autre papier. L'intro doit directement plonger dans le concret donc laisser ainsi et ne pas y ajouter ça.

Important de voir dans quoi s'intègre ce que nous faisons (pourquoi la stratégie biodiversité a été introduite, par ex., savoir que cela vient d'obligations internationales).

A qui est destiné le papier en fait ? A toute personne qui s'intéresse à ce que les Verts vaudois pensent de ce sujet de la biodiversité.

Il y a des objectifs qu'on ne connaît pas bien mais qu'on devrait connaître, en même temps d'autres ne posent aucun problèmes comme Paris donc décider ce qui est important à connaître et donc s'il faut ajouter Aïchi on le fait.

C'est LA convention donc oui l'ajouter.

➔ OK pour mandater le GT pour y réfléchir et intégrer ces objectifs quelque part sous forme de référence adéquate, ou non

Réflexion encore pour le groupe : avoir de l'argent c'est bien mais l'élément le plus limitateur est l'accord des propriétaires plus que le manque d'argent. Quand on construit des routes, des solutions sont toujours trouvées donc c'est possible (cf. Venoge). Il faut donc aussi réfléchir à cette question pour la biodiversité : comment faire concrètement sur le terrain tout en respectant le droit à la propriété sacro-saint.

➔ Vote final : papier adopté à l'unanimité



Axes concrets d'action

Pour les Verts d'abord : demi-journée de sensibilisation le 4 mai dès 14h et surtout ne pas oublier de toujours mettre en œuvre la biodiversité et poser la question dès l'étude du moindre projet.

Sinon : idée d'adopter une loi sur la biodiversité vaudoise comme à GE (loi cadre)

Actions pour protéger les réseaux écologiques vaudois (REC) dont la création de réserves de surfaces d'assolement (toute une réflexion à mener entre leur protection et la revitalisation des cours d'eau, par ex.).

Constructions et urbanisme aussi (par exemple au niveau de l'adaptation des villes aux changements climatiques (comme le programme de New York : planter 1 million d'arbres)) → le thème est aussi abordé au GT santé.

Ce n'est qu'un aperçu encore et le groupe va continuer à travailler là-dessus.

Il est maintenant important pour toutes et tous les élu-e-s de savoir que le groupe va désormais leur fournir des interventions-type à déposer. Et pour chacun-e d'entre nous, ne pas hésiter à prendre contact avec le groupe, les rejoindre ou suggérer des pistes, pour maintenant concrétiser tout cela afin que le papier ne reste pas un catalogue de vœux pieux mais une vraie politique appliquée.

Encore vifs remerciements au groupe de travail !

Point 4

Divers

-Si quelqu'un-e a un thème qui lui tient à cœur, ne pas hésiter à les communiquer au Bureau pour qu'il soit développé, travaillé et donne lieu à une prise de position sur le sujet comme ce soir.

-StopMitage

Ne pas oublier que nous sommes en campagne pour l'initiative des Jeunes Vert-e-s. Les sondages sont positifs mais la campagne des opposant-e-s va être dure et mensongère donc aux moyens et au catastrophisme en face nous avons la force militante donc distribuons, convainquons, participons aux actions, rédigeons des courriers des lecteurs, etc. Faisons voter aussi autour de nous, cassons les fake news des opposant-e-s et faisons avancer nos valeurs ainsi. La victoire est à portée de mains si nous nous mobilisons.

-Signer aussi l'initiative pour interdire l'exportation d'armes dans les pays en guerre civile.

Prochaine AG : 28 mars pour établir notre liste au même endroit

6 mars : comité élargi pour adopter notre programme avec avant un événement organisé par le Groupe Egalité pour la grève des femmes : table ronde avec divers milieux féminins. A la salle des Vignerons de la gare de Lausanne. Infos et détails suivront par email.

La séance est levée à 21h55.